Logo CFDT

[COMMUNIQUE DE PRESSE] PRESTATIONS SOCIALES La CFDT demande des moyens exceptionnels pour les Caisses d’allocations familiales

L’ensemble des Caisses d’allocations familiales doivent aujourd’hui faire face à de nombreuses difficultés. En effet, la décision du gouvernement de basculer tout le système de calcul de prestations sociales dans une logique trimestrielle engendre des difficultés de calcul pour l’ensemble des droits.

Concrètement, cela signifie beaucoup d’incertitudes pour les allocataires : à quelques jours de percevoir leurs allocations, ils n’en connaissent pas le montant. Pour les allocations logement versées directement aux bailleurs, les allocataires ne connaissent pas non plus le montant du complément à verser. De plus, l’ensemble des minima sociaux sont potentiellement impactés par des retards de versement ou d’ouverture de droits. **Dans le contexte actuel, les impacts sont très lourds pour les personnes concernées.**

La CFDT est favorable à un calcul des droits en matière d’allocation logement au plus près des ressources réelles des allocataires mais au plus près, aussi, du montant des loyers d’aujourd’hui (et non ceux d’il y a deux ans), notamment en période de crise. Néanmoins, **la CFDT alerte depuis plus de deux ans sur l’absolue nécessité que le nouveau système soit simple pour les allocataires**. Faire varier sans cesse les droits peut générer une vraie incertitude pour les personnes au budget particulièrement serré, et parmi elles de nombreux jeunes. Lorsque des erreurs s’y ajoutent, **on peut les décourager d’avoir recours à leurs droits, et les faire basculer dans le cercle vicieux des trop perçus / rappels**. De plus les modalités de calcul retenues, non réindexées, diminuent fortement le nombre de bénéficiaires, et, pour une partie des allocataires, le montant de leur aide.

Les professionnels n’ont de cesse de compenser les erreurs et lourdeurs engendrées par ces modifications de grande ampleur et doivent ensuite les assumer devant les allocataires. La situation est devenue intenable et engendre **une dégradation inacceptable des conditions de travail.**

L**a CFDT demande donc que des moyens exceptionnels soient mis en oeuvre pour les CAF**, afin que les problèmes générés soient réglés au plus vite et que les personnes impactées puissent être accompagnées.

Par ailleurs, **la CFDT rappelle sa revendication de stabiliser les droits sur des périodes longues** lorsque les personnes sont dans des dynamiques positives, afin que les aléas sur les prestations sociales ne viennent pas les fragiliser.

DÉCLARATION DE J**OCELYNE CABANAL**, SECRÉTAIRE NATIONALE DE LA CFDT

Famille
Documents
La CFDT demande des moyens exceptionnels pour les Caisses d’allocations familiales